

Seyne, le 7 septembre 2023

M. le Maire de SEYNE

Nos réf. : LP/SR

Affaire suivie par : Géraldine BELLOTTO

Objet : Convocation conseil municipal

CONVOCATION

Séance ordinaire du Conseil municipal

Jeudi 14 septembre 2023 à 19 heures – Salle Roche Close – Maison des Jeunes

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la prochaine réunion du Conseil municipal dont l'ordre du jour est le suivant :

- Décisions prises par le maire depuis le précédent Conseil municipal

APPEL D'OFFRES – FINANCES

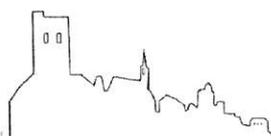
- Adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).
- Autorisation du changement de nomenclature budgétaire : passage à la M57.
- Décision modificative n°2 au budget principal.
- Modification des tarifs de location des appartements des Maisons Saint-Pierre.
- Régularisation du montant des charges pour les appartements des Maisons Saint-Pierre.

VILLAGE

- Signature d'une convention pour l'attribution de crédits « Petites Villes de Demain » de la Banque des Territoires et des annexes.
- Étude de faisabilité auprès du Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques de l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) pour la déviation du trafic routier par la rue du Mazel.
- Validation d'un devis pour les relevés d'un géomètre concernant l'îlot DUC.

PASTORALISME - FORÊTS

- Validation d'une coupe sanitaire parcelle n° 56 de la forêt communale (Grand-Puy).



URBANISME

- Convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée section H n° 13 (le Rochas).
- Servitude de passage à la Zone Artisanale.

SCOLAIRE – JEUNESSE

- Validation du règlement du restaurant scolaire.
- Fixation des tarifs de participation des autres communes aux frais de repas.
- Fixation des tarifs de participation des autres communes aux frais de scolarité.
- Modification de la délibération n° DE-2023-022 « Participation aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED) suite à une erreur du nombre d'enfants bénéficiaires de cette aide.
- Signature d'une convention d'organisateur secondaire des transports scolaires avec Provence Alpes Agglomération.
- Renouvellement de la convention avec l'association GUZU pour 2023/2024.

QUESTIONS DIVERSES

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,
Laurent PASCAL

